

Aménagement de la RD 115

Bourg d'AUSSAC

SUIVI DE TRAVAUX

COMPTE-RENDU N°12

Du : **mardi 29 01 2019**

Entités et adresses	Noms	Coordonnées			INVITES A LA PROCH. REUN.		
		Tél	Fax	E-mail			
Mairie Aussac vadalle	M. Liot Maire M. Montassier Adjoint	05 45 20 61 60 06 75 75 72 68		mairie@aussac-vadalle.fr jpmontassier@gmail.com	X	X	X
ADA Aigre	M. Bourut	05 16 09 56 54		sbourut@cg16.fr	X	X	X
BETG mandataire 1 ter, rue de l'église 16140 AIGRE	M. Christophe TYRE	05.45.23.75.97 06.89.73.45.53		betg16@orange.fr	X	X	X
Atelier du Sablier Le Cruzeau 16 120 Châteauneuf	Mme Anaïs ESCAVI	05 45 21 85 98 06 12 84 90 78		anais.escavi@atelier-du-sablier.fr	X		X
Scotpa LOT 1	M. Blévin M. Epron	05 45 68 04 80 06 76 78 10 19		d.epron@scotpa.fr	X	X	X
Lot 2 Entreprise Jardin Angoumois	M. Revault	05 45 65 80 10 06 08 24 56 18		Jardin.angoumois@wanadoo.fr	X	X	X
SDEG Et Allez	M. Beaulieu M. Vimpère			dbeaulieu@sdeg16.fr g.vimpere@allez.fr	X	X	X

Objet de la réunion :

Réunion de chantier

Remarque particulière

Le présent compte-rendu de chantier est transmis par messagerie électronique aux intervenants ci-dessus, qui ont un délai de 5 jours ouvrés pour transmettre leurs observations au maître d'oeuvre. Faute de quoi, les mesures et décisions prises dans ledit compte-rendu sont considérées comme acceptées par les intervenants et s'imposent à eux.

1. AVANT PROPOS

La commune d'Aussac Vadalle engage l'aménagement du village d'Aussac, traversé par la RD 115.

Les travaux sont répartis en 2 lots désignés ci-dessous :

Lot	Désignation
1	VRD

2. ATTRIBUTION DES LOTS

- LOT N°1 VRD
- SCOTPA

ZE Les Savis

BP 10554

16160 GOND-PONTOUVRE

Tél. : 05 45 68 04 80

Fax : 05 45 68 74 40

- LOT N°2 Aménagements paysagers

ENTREPRISE JARDINS DE L'ANGOUMOIS

16310 Montemboeuf

05 45 65 80 10

3. RAPPEL ADMINISTRATIF

- Marché à procédure adaptée
- Entreprise titulaire du lot n°1 : SCOTPA notifié le 27 08 2018
- Entreprise titulaire du lot n°2 : Jardins de l'Angoumois le notifié le 30 08 2018
- Envoi des OS :
 - LOT 1 : OK
 - LOT 2 : OK

Evolution du chantier :

La mairie a demandé des travaux supplémentaires :

- Entrée Nord ; complément de borduration côté droit entrant
- Entrée sud : complément de borduration côté gauche entrant

Le montant est de l'ordre de 6900 € HT

La mairie a validé et M. Tyré éditera un avenant.

NB : Les situations financières doivent être présentées en trois exemplaires originaux.

Le dossier d'ouvrage exécuté doit être présenté impérativement lors de la réception définitive.

4. DELAIS DES TRAVAUX

LOT 1 : VRD

Le calendrier retenu ce jour est le suivant :

- Période de préparation du 01 10 2018 au 30 10 2018
- Réalisation des travaux phase 1
 - à compter du : **05 11 2018**
 - Jusqu'au : **20 12 2018**
- Réalisation des travaux phase 2
 - à compter du : **07 01 2019**
 - Jusqu'au : **20 02 2019**
 - arrêt pendant le mursissement des enrobés**
 - marquage et résine : semaine 17 avril 2019**

NB : en raison de travaux supplémentaires demandés par la mairie (pose de bordure), l'ajustement du planning doit être examiné par l'entreprise qui doit également contrôlé ses arrêtés de voiries.

LOT 2 : PAYSAGE

Le calendrier retenu ce jour est le suivant :

- Période de préparation du 15 01 2019 au 15 02 2019
- Réalisation des travaux
 - à compter du : **15 02 2019**
 - Jusqu'au : **15 03 2019**

Par courriel, M. Revault informe qu'il sera présent le 5 février.

5. RESEAUX EXISTANTS

Les entreprises procèdent au DICT.

Il est rappelé que l'intervention SDEG n'est pas terminée :

- câblage Orange
- dépose des anciens mâts

6. COORDINATION SPS :

sans objet

7. INSTALLATION ET SIGNALISATION DE CHANTIER

- **Pose du panneau de chantier : OK**
- Pose de la cabane de chantier

- Base de vie :
 - zone parking arrêt bus

8. CONTRAINTES DE CHANTIER

Les entreprises titulaires du marché devront tenir compte des contraintes suivantes :

- Respect des recommandations du CCTP contre toute forme de pollution
- Ne pas ouvrir les terrassements à plusieurs endroits
- obtenir les autorisations pour les accès au chantier
- Respect de la sécurité des usagers et riverains
- Chantier propre, ordonné, sécurisé, sans divagation
- attention passage Bus collège matin et soir :
 - vu avec le CD16 (région) et le transporteur Thorin
 - voir courriel du 25 octobre :
 - *Les travaux sont maintenus en route barrée sauf riverain et sauf bus scolaire, panneau à prévoir sur la signalisation de déviation.*
 - *A propos des bus scolaires :*
 - *Vu avec M. Thorin : le bus de 8h05 doit être autorisé à passer, le bus de 18h03 (chantier inoccupé) doit pouvoir passer, le bus du mercredi de 14h08, également.*

NB : La ligne LR 23 n'est pas interceptée (à priori plan de la pièce jointe pas à jour)

9. GESTION DES DECHETS DE CHANTIER

Conformément au marché, l'entreprise assurera la gestion des déchets de chantier :

- Déchets produits par l'entreprise à gérer au quotidien par le chef de chantier : benne spécifique
- Démolition de maçonnerie, béton divers: évacuation en ISDI
- Rabotage de chaussée : évacuation en ISDI ou ré employé
- Démolition des trottoirs en béton : évacuation en ISDI

10. ORGANISATION DU DEBUT DU CHANTIER

A faire pendant la préparation de chantier par le titulaire :

- Arrêtés de circulation : à priori OK copie à BETG
- Demande de prolongation (pour la phase 2) : OK
- Mettre en place la signalisation de chantier y compris de déviation si nécessaire immédiatement
- DICT : OK
- Déclaration des sous-traitants (article 1.3 du CCAP)
- Vérification des altitudes TN et formuler les observations avant le début des travaux
- Le constat d'huissier, à la charge du lot 1, un exemplaire-copie- doit être fourni au maître d'oeuvre (qui transmettra au maître d'ouvrage) : **retour scotpa ?**

11. ENCADREMENT DU CHANTIER

- lot 1 :

- Direction Travaux : M. Epron 06 76 78 10 19
- Chef de chantier : M. Arnault 06 63 35 84 71
-
- lot 2 :
 - Direction Travaux : M. Revault 06 08 24 56 18
 - Chef de chantier : à déterminer

12. POINTS VUS CE JOUR

En intempérie ce jour.

LOT 1

ENTREE NORD :

Rappel : Trottoir et signalisation

- voir à re positionner le panneau VIGILANCE CITOYENNE qui rompt la continuité du trottoir

rappel : Départ trottoir avant la rue de la Charmille

- reste mise à niveau grille
- reste piquage de dalle
- reste à niveler

rappel : Angle rue du Perron

- reste gestion d'une dalle

rappel Espace vert en pied de la mare

- prévoir une bordure bois avec le lot 2 pour tenir la terre

rappel Espace vert entre rue du Four et rue Perron

- M. Liot craint que les usagers VL abîment l'espace vert et les arbres
- Prévoir des potelets bois : pin traité classe 4 diamètre 130 H. hors sol 60cm avec catadioptre

La rive de chaussée côté gauche descendant

- Complément de bordure type AC1 à réaliser (suite demande de la mairie)

ENTREE SUD :

Chicane

- Rappel : modifier les bordures derrière les chicanes

Haie à l'entrée

- Terrassement faits

Bouche à clé dans bordure face à ce porche

- M. Tyré propose cette réalisation



- Solution à trouver !

La rive de chaussée côté droit sortant du bourg

- Complément de bordure type AC1 à réaliser (suite demande de la mairie)
- Pose terminée

CŒUR DE VILLAGE

Borduration cœur de village

- Pose caniveau terminée
- Reste pied de façade en béton lavé

Placette de l'arrêt bus

- Pose caniveau à faire

Délaissés au pied de l'église

- Celui avec la chambre FT : en terre et vivaces
- Le long de la RD 115 : béton lavé
- Rue Chalet :
 - Le parterre prévu est annulé : découverte d'une dalle béton reliée au mur église à - 10 cm !!! ne pas y toucher
 - Donc béton lavé

Autres délaissés autour de carrefour

- Béton lavé

Délaissés face à la ruelle de l'église

- Traiter cet espace en enduit clair
- Pose bordurette à faire

La signalisation verticale sur l'ensemble du chantier

- Avec M. Bourut, un examen a été fait
- Les panneaux 30 et fin de 30 ont été limités afin de prendre en compte les zone 20
- En résumé :
 - Panneau C18 : 3 unités GP cl 2
 - Panneau B15 : 3 unités GP cl 2
 - Panneau B52 (zone20) : 4 unités GP cl 2
 - Panneau B53 (fin zone20) : 4 unités GP cl 2
 - Panneau B14 (30 km/h) : 4 unités GP cl 2
 - Panneau B33 (fin de 30) : 2 unités GP cl 2
 - Panneau B21a2 (flèche bleue sur îlot) : 3 unités **GM** cl 2
- Panneau A3a : 1 unités GP cl 2 (demande de la mairie)

LOT 2

Présence de M. Revault : mardi prochain 5 février

13. REUNION DE CHANTIER

Le mardi à 14h30

Prochaine réunion :

- **Prévu le mardi 5 février 2019**